

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROCBARON SÉANCE du 20 juin 2014

## Nombre de Membres :

En exercice ..... 27  
Présents ..... 23  
Votants ..... 26  
Date de la convocation : 14 juin 2014  
Date de publication du Compte rendu : 28 juin 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE VINGT JUIN à DIX-NEUF HEURES.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude FELIX, Maire.

Etaient Présents : LAUMAILLER Jean Luc, BUSAM Jean Pierre, TEISSIER Monique, AGARD Gilles SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, THIEBAUD Brigitte, SCHARFFE Anne-Marie, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, M'BATI Frédéric, MERLE Sandra, BARTOLI Virginie, BERTELLE Josselin, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCHILHON Françoise, NONNON Bernard

Absents représentés : MANOUSSO Gérard représenté par FELIX Jean Claude, QUINCHON Dominique représenté par COIN Gilles, GARÇON Sandrine représentée par AMICE Sophie, CHIQUERILLE Pascale représentée par AYASSE Boris,

Absent : VENTRE Lionel

Nomination d'un Secrétaire de séance : TEISSIER Monique élue à l'unanimité des membres présents

## 01 – ELECTIONS SENATORIALES : SCRUTIN DU 20 JUIN 2014 RELATIF A LA DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal de la Commune de ROCBARON doit élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle - Règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel 15 délégués et 5 suppléants.

Deux listes sont déposées.

Le bureau de vote est constitué d'un président, d'un secrétaire et des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux plus jeunes.

### Sont proclamées élues :

La liste présentée par Jean Claude FELIX – Tous pour Rocbaron, Rocbaron pour tous obtient 12 délégués titulaires et 4 suppléants.

La liste présentée par Dominique QUINCHON – Rocbaron avec vous obtient 3 délégués titulaires et 1 suppléant.

Le procès-verbal des élections a été affiché à la porte de la Mairie et adressé en sous-préfecture.

## 02 – NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC AU 1ER SEPTEMBRE 2014

Le Président donne la parole à Madame TEISSIER Monique qui expose à l'assemblée qu'actuellement les services de la Mairie sont fermés le samedi matin au public.

Dans l'intérêt général des administrés, il est souhaitable que l'accueil de la Mairie soit ouvert le samedi matin de 9 heures à 12 heures.

Les horaires suivants sont proposés :

Jour	matin		Après-midi	
	Lundi	8h30	12h00	13h30
Mardi	8h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	8h30	12h00		
Jeudi	8h30	12h00	13h30	17h00
Vendredi	8h30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00		

Les élus de l'opposition proposent que la Mairie soit ouverte les mardi et jeudi de 14H30 à 18H30 – le reste est inchangé par rapport à la proposition.

Le conseil municipal adopte par 26 voix la proposition initiale.

### 03 – TLPE MODIFIANT LES TARIFS DE LA DELIBERATION N°2012-057

En raison de la modification tarifaire, par arrêté ministériel, sur la taxe locale sur la publicité extérieure à compter de 2015, il s'avère de modifier la délibération n° 2012-057 du 25 juin 2012 instaurant la TLPE.

Les membres présents et représentés valident par 26 voix le relèvement des tarifs pour l'année 2015 comme suit :

S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré enseignes :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes	2012 à 2014	2015
Supports non numériques dont la superficie est inférieure à 50 m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup> /an	15,30 €/m <sup>2</sup> /an
Supports non numériques dont la superficie est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup> /an	30,60 €/m <sup>2</sup> /an
Supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m <sup>2</sup>	45 €/m <sup>2</sup> /an	45,90 €/m <sup>2</sup> /an
Supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	90 €/m <sup>2</sup> /an	91,80 €/m <sup>2</sup> /an

S'agissant des enseignes :

Enseignes	2012 à 2014	2015
dont la superficie est comprise entre 7 m <sup>2</sup> et 12 m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup> /an	15,30 €/m <sup>2</sup> /an
dont la superficie est comprise entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup> /an	30,60 €/m <sup>2</sup> /an
dont la superficie est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup> /an	61,20 €/m <sup>2</sup> /an

La séance est levée à 20H00.

Le Maire,  
Jean Claude FELIX

